

[La responsabilité des aliénés en Angleterre - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb034_A_f0088

SourceBoite_034_A-3-chem | Hôpitaux en Angleterre

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 30/11/2020 Dernière modification le 23/04/2021

En autres hommes, man-à-mains se sont vus
à l'intéresser par leur utilité et leur force.
Le délit dont l'acte soumis à la justice est le
meurtre direct, c'est-à-dire intentionnel ou en
qu'il fut fait à la mort de ce qu'il déclara,
qu'il y a ni préméditation, ni malice jurielle, voilà une
des principales caractéristiques du délit.

87

Hadfield fut acquitté.

En 1512, on juge Bellingham qui
avait assassiné sir Spencer Percival. Il extronost
le ministre public et le juge président auquel
l'avocat que : m. si j. l. est incapable de
gérer sa propre affaire

Il pourra être responsable d'
un crime criminel, mais qui n'aurait
d'aucune intention de mal.

Lord Mansfield : " Il ne suffit pas d'être exempli
de la responsabilité que l'accusé reconnaît le
caractère moral de l'acte particulier qu'il a
accompli ; il faut encore que au moment où il a
commis l'acte de violence, il ignore complètement
que tu meurs et que tu crues contraires tes divines
et naturelles."



6 L'AN 1843, M. Drummond est tué par
Mme Naughton (qui croit qu'il est du ~~suprême~~)
Les juges s'accordent ; le peuple s'inquiète ; la
Chambre des Lords vote des questions aux juges.

- En gros, dit-il : je que ! si j'aurais
commis ce, il faut démontrer qui au moment
de l'acte, il était assez dénué de raison, par mots
et malice du fait, pour n'avoir conscience
ni de sa nature, ni de sa qualification, ou
l'acte qu'il commettait, au sein d'un état de
conscience, je ne puis savoir que ce qui l'a fait
être mal.

- En particulier

a/ à la 3^e question : "Dans le cas où de l'acte perpétré
si l'impuissance de l'acte n'est pas prouvée, on peut
poser la question de l'hypothèse de sa responsabilité, c'est-à-dire
en termes imaginaires ^{de l'acte} éventuels. Si par exemple,
il a été influencé de son délit, & l'impuissance imaginaire
que quelqu'un ait acheté de lui un livre car il
l'aime, se voyant dans le cas de l'ignorance personnelle,
est excusable ; mais si, dans son délit, il devait que
l'h. qui l'a fait, a diffamé son caractère ou
refusé à la fortune, et qu'il soit tenu en raison
de ces griefs imaginaires, la peine rigoureuse
lui appliquée."